ATTENTION AUX BRUITS DE VOISINAGE

Rappel des dispositions en vigueur concernant les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par le particulier à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité :

Les tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses etc....ne peuvent être utilisés que :

- Les jours ouvrables : entre 8h00 et 20h00
- Les samedis : 8h00 à 13h00 et de 15h00 à 20h00
- <u>Les dimanches et jours fériés entre</u> : 10h00 et 12h00.

De même, les personnes s'attardant à l'extérieur durant les longues soirées d'été (piscine, grillades, discussions en terrasse...) sont priées d'observer un minimum de respect pour leurs voisins en veillant à ne pas troubler leur tranquillité par des actes bruyants tels que plongeons répétés, jeux trop bruyants, musique trop forte, claquements de portières.

DENEIGEMENT



Il est rappelé l'obligation de déneigement et de sablage des trottoirs en cas de neige ou de verglas. La responsabilité des riverains est engagée en cas d'accidents.

HORAIRES DECHETTERIES

	DOSSENHEIM		PFULGRIESHEIM	
	ETE*	HIVER*	ETE*	HIVER*
LUNDI	14 h – 18 h	14 h – 17 h	Fermé	fermé
MARDI	Fermé	Fermé	14 h – 18 h	14 h – 17 h
MERCREDI	9 h – 12 h 14 h – 18 h	14 h – 17 h	14 h – 18 h	14 h – 17 h
JEUDI	Fermé	Fermé	14 h – 18 h	14 h – 17 h
VENDREDI	9 h – 12 h 14 h – 18 h	14 h – 17 h	14 h – 18 h	Fermé
SAMEDI	9 h- 18 h	9 h – 17 h	9 h – 18 h	9 h – 17 h
Ouverture aux professionnels le vendredi et le samedi				

*Horaires d'été : d'avril à octobre / Horaires d'hiver : de novembre à mars

Il est rappelé qu'il est interdit de déposer des objets à côté des conteneurs (parking de la salle polyvalente) selon Art. R635-8 du Code pénal.